

Infos diverses

EAU DU MORBIHAN - TARIFS 2019

La vente d'eau aux abonnés du service Distribution Syndicat de l'Eau du Morbihan se décline en trois tarifs :

Bleu	Tarif général applicable pour un usage domestique & assimilé de l'eau hors usages de gros ou très gros consommateurs soumis à conventionnement volontaire spécifique
Jaune	A destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable
Vert	A destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable



Le **tarif bleu** se décompose en 2 parts :

Part fixe (€ HT)	Abonnement	Tarif annuel	Tarif semestriel
	Compteur ordinaire Ø15/20	37,50 €	75 €
	Compteur Ø30/40	80.00 €	160 €
	Compteur Ø60/80	107.00 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)	Niveau de consommation		
	Tranche 1 : 0 à 30 m³	1,59 €	
	Tranche 2 : 31 à 500 m³	1,67 €	
	Tranche 3 : au-delà de 500 m³	1,32 €	

Le prix pratiqué à l'abonné est constitué d'une part fixe : l'abonnement, et d'une part variable en fonction de la consommation. Par exemple, pour un usage domestique et sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le tarif fixé par Eau du Morbihan à compter du 1er janvier 2019 est de :

- Abonnement : 75 € HT
- Prix/m³ – tranche 0-30 m³ : 1,59 € HT
- Prix/m³ – tranche 31-500 m³ : 1,67 € HT
Soit un prix moyen de 2,27 €/m³, hors redevances et taxes.

#laissepascouler : 1er prix des Trophées de la communication 2018 !



La campagne de sensibilisation aux économies d'eau #laissepascouler engagée par Eau du Morbihan en juin 2018 a reçu le 1er prix des Trophées de la communication 2018 dans la catégorie "communication responsable / environnementale".

Ce prix a été décerné le 30 novembre dernier à l'agence de communication [A l'encre bleue](#) qui a concrétisé ce projet, par un jury de professionnels de la communication dans le cadre de la 17ème édition du Concours des Trophées de la communication.

Cette opération de sensibilisation aux économies d'eau, initiée en juin 2018, est un appel à la responsabilité de chacun. Un site internet est dédié à l'opération de communication www.laissepascouler.fr.

JARDINAGE : PRESERVER SANTE ET ENVIRONNEMENT



Vente de pesticides aux particuliers interdite depuis le 1er janvier 2019

La vente de pesticides de synthèse, produits phytopharmaceutiques, aux particuliers est interdite depuis le 1er janvier 2019 : il n'est donc plus possible pour les jardiniers amateurs d'en acheter, d'en utiliser et d'en avoir en stock.

Une nouvelle mesure destinée à protéger l'environnement et la santé des citoyens

entre en application : en effet, l'achat, l'usage et le stockage de produits phytopharmaceutiques appelés communément "pesticides de synthèse", comme le glyphosate (principe actif du Roundup) et bien d'autres, sont interdits aux particuliers et aux jardiniers amateurs. Ces produits pourront être récupérés pour retraitement par les filières de recyclage spécialisées. La liste des produits phytopharmaceutiques concernés est disponible sur le site du [ministère de l'Agriculture](#).

Cette mesure concernant les pesticides de synthèse s'inscrit dans une démarche plus large de réduire progressivement leur usage en France. Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'en faire usage dans [les parcs publics et les espaces verts](#).

Les [produits de biocontrôle](#) utilisant des organismes vivants pour lutter contre d'autres organismes vivants, les produits à faible risque et les produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique sont eux toujours en vente libre pour les particuliers et jardiniers amateurs : s'ils ne pèsent que 5% aujourd'hui, ils sont amenés à se développer pour aller de pair avec de [nouvelles pratiques de désherbage](#) et de jardinage !

A vos agendas...



Nul homme n'est une île

UN FILM DE
DOMINIQUE MARCHAIS



LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

L'étude de redynamisation du centre bourg de GUEHENNO suit son cours, le comité de suivi composé de Anne COUGHLIN, élue référente, et de 14 personnes « habitants, professionnels, membres d'association de la commune » est actif.

Il s'est réuni le 22 janvier pour un premier échange autour des usages et de l'identité du bourg. L'élue référente qui participe à ce groupe et permet de faire remonter les informations aux élus a été désignée lors d'une élection sans candidat la même semaine. Ce type d'élection utilise la méthode de la sociocratie qui permet de choisir de façon concertée, en ayant levé toute objection, une personne choisie par le consentement général du groupe. En effet, dans un premier temps le groupe de votant ne définit pas un choix restreint de candidat, mais les qualités nécessaires pour occuper le poste. Les bulletins de vote sont ensuite complétés chacun devant ensuite expliquer les raisons de son choix, il est possible de modifier son choix autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que l'intégralité du groupe soit d'accord. (Aucun élu de la dite « minorité » n'était présent à cette élection). Cette méthode permet à chacun de s'exprimer et d'entendre les autres.

Le comité de suivi se réunira de nouveau le 8 février juste avant la projection du film, et continuera de le faire tout au long de la création des scénarios pour la revitalisation du bourg ainsi que lors de la réalisation du plan global d'aménagement.

D'autres personnes auraient souhaité intégrer le comité de suivi mais ce dernier étant complet et toutes les idées étant importantes, vous pouvez nous les faire parvenir par des moyens différents :

1-Une boîte à idées se trouve dans le hall de la mairie (glissez-y vos réflexions)

2-Une frise a été placée dans la boulangerie pour y rassembler l'ensemble des souvenirs de famille, jour de mariage, d'installation sur la commune, de victoires sportives, de fêtes de village, de photos anciennes, ou encore d'anecdotes, en relation avec le bourg. Cela, afin de mettre en perspective, votre histoire liée Guéhenno, et qui sait, pourra en nourrir le futur.

J'invite vraiment tout le monde à venir participer à ce projet et je lance un appel plus ciblé à nos adolescents qui sont très discrets. Des ateliers avec les enfants seront organisés par le cabinet au sein de l'école.

Un film va donc être projeté le vendredi 8 février dans la salle du Roiset à 20 h 30 « Nul homme n'est une île » de Dominique Marchais, ce film traite d'initiatives citoyennes et devrait ouvrir sur des échanges. Nous vous y attendons.

Bonne lecture.

Nolwenn BAUCHE.

Merci

Nous vous remercions pour votre présence nombreuse à la cérémonie des vœux de la municipalité le 18 janvier dernier.

Les brèves du Conseil

Séance du Conseil Municipal du 08/01/2018

Membres en exercice : 14

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Anne COUGHLIN, Martine FERRAND, Christiane JOUBIOUX, Gérald CHAUMIER, François DANIEL, Jean-Claude DIABAT

Absents excusés : Louis HATTENVILLE, Nolwenn NICOLLE-PERON, Didier LESAGE

Absents : Brigitte BERNARD, Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO, Eric LE BOUQUIN

Le quorum n'étant pas atteint le Conseil a été **reporté au 15 janvier 2019**

Séance du Conseil Municipal du 15/01/2019

Membres en exercice : 14

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Gérald CHAUMIER, Didier LESAGE, Brigitte BERNARD, Jean-Claude DIABAT, Christiane JOUBIOUX, Eric LE BOUQUIN, Alain GUILLOUZO, Loïc GUILLO

Absents excusés : Louis HATTENVILLE (pouvoir à Christiane JOUBIOUX), Nolwenn NICOLLE-PERON (pouvoir à Didier LESAGE), François DANIEL (pouvoir à Jean-Claude DIABAT), Martine FERRAND (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ)

Absents : Anne COUGHLIN

Christiane JOUBIOUX a été élue secrétaire de séance

Mesdames Martine FERRAND et Anne COUGHLIN sont arrivées en cours de séance.

FEVRIER 2019



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

HORAIRES MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h
Le mardi et le jeudi
De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

et le mardi 12 février 2019

sur rendez-vous

François DANIEL 1^{er} Adjoint,

et Jean-Claude DIABAT,

Christiane JOUBIOUX et

Martine FERRAND, adjoints,

sur rendez-vous.

Permanence CCAS et mutuelle:

Le mercredi 6 février 2019

De 14h à 16h.

FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

La mairie et l'agence postale seront fermées le **mercredi 13 février 2019**
Merci de votre compréhension.

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ **les mercredis** : 13/02 ; 20/02 ; 27/02
de 15h30 à 17h30.

▫ **les dimanches** : 03/02 ; 10/02 ;
17/02 ; 24/02
de 10h30 à 12h00.



Le prêt de livres est gratuit.

DÉCHÈTERIE BRÉNOLO

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et

Samedi

De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Fermée le Jeudi

Tél : 02-97-60-42-29

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

Aménagement des Espaces Publics – Avenant N° 3 – Lot 1 Terrassement, Voirie et Assainissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la modification dans la masse et dans le contenu des travaux à exécuter par l'entrepreneur, en raison de l'agrandissement du périmètre d'intervention en cours d'exécution nécessite des travaux supplémentaires sur le secteur de la Brocante (eaux pluviales) modification des marques sur le secteur Boulangerie et Rue de l'Eglise, réalisation d'une bande axiale en résine Rue Nationale, pour un montant total de 11990,00€ HT soit 14388,00€ TTC.

Le total des avenants 1, 2 et 3 représente 48918,85€ HT, soit une augmentation par rapport au marché initial de 13,18%.

La commission appel d'offre réunie le 26 novembre 2018, a émis un avis favorable pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer ;

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- Approuve ces travaux supplémentaires
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant concerné

Madame Anne COUGHLIN est arrivée en cours de séance.

La minorité ne souhaite pas participer au vote, les travaux étant en cours de réalisation.

Pour = 7 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Aménagement des Espaces Publics – Avenant N° 1 – Lot 2 Voirie Piétonne, Espaces Verts, Mobilier, Maçonnerie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la modification dans la masse et le contenu des travaux à exécuter par l'entrepreneur, en raison de l'agrandissement du périmètre d'intervention en cours d'exécution nécessite des travaux supplémentaires :

En plus-value :

Remplacement de l'escalier menant à l'école,

Prolongement d'un caniveau en dalle au nord de l'église,

Aire de jeux :

Remplacement d'une clôture simple en grillage soudé par une clôture en panneaux rigides

Fourniture et pose d'un portillon supplémentaire en panneau rigide

Fourniture et pose d'une borne granit identique à celles existantes dans l'enclos

En moins-value :

Réduction de la longueur du filet pare-ballon

Murets pierre M1 et M2 : moins-value suite à abaissement de la cote d'arase

Suppression de la haie de charme autour de l'aire de jeux

Le total de cet avenant représente 1051,00€ HT soit une augmentation de 1,04% par rapport au marché initial.

La commission appel d'offre réunie le 26 novembre 2018, a émis un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer ;

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

Approuve ces travaux supplémentaires

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant concerné

Madame Martine FERRAND est arrivée en cours de séance.

La minorité ne souhaite pas participer au vote, les travaux étant en cours de réalisation.

Pour = 8 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Décision modificative n° 3 – budget principal

Pour recouvrir le titre exécutoire 1948 de 2016 du SDEM, les crédits étant insuffisants, il convient de modifier le budget principal.

Le budget ayant été transmis au contrôle de la légalité, la régularisation doit être effectuée par décision modificative. Il convient d'apporter les modifications suivantes :

CHAPITRE 041		CHAPITRE 041	
Compte 2315	+ 1000.00€	Compte 2031	+ 1000,00€
TOTAL + 1000.00€		TOTAL + 1000.00€	

Après avoir entendu l'exposé, **le Conseil Municipal approuve** :

Les modifications indiquées ci-dessus.

Pour = 8 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 6 voix

Décision modificative n° 4 – budget principal

Suite aux transferts de charges et à l'approbation du rapport de CLECT, nous devons la somme de 25831,96€ à Centre Morbihan Communauté au titre de l'attribution de compensation.

Le budget ayant été transmis au contrôle de la légalité, la régularisation doit être effectuée par décision modificative. Il convient d'apporter les modifications suivantes :

CHAPITRE 012		CHAPITRE 013	
Compte 6558	- 18000.00€	Compte 739211	+ 18000,00€
TOTAL - 18000.00€		TOTAL + 18000.00€	

Après avoir entendu l'exposé, **le Conseil Municipal approuve** :

Les modifications indiquées ci-dessus.

Pour = 8 Voix ; Contre = 2 Voix ; Abstention = 4 voix

Du côté des loisirs

GYM DOUCE

L'activité Gym Douce avec Yoann JUSTUM de Profession Sport 56

Les Lundis

10h à 11h Salle du Roiset

N'hésitez pas à venir faire un

essai, 1ère séance gratuite.



ATELIER TRICOT

Les mercredis

13 et 27 février 2019
De 14h30 à 16h30

à la salle annexe.



Du côté de l'école

COLLECTE DE PAPIERS



La collecte de papiers au profit de l'école Sainte Anne continue !

La benne est au Roiset, sur le site du tri sélectif.

Vous pouvez donc continuer à y amener vos papiers (non ficelés, et sans carton).

Le bureau de l'AEP.



Convention Multi-Services – FDGDON Morbihan

Madame le maire informe l'assemblée que la convention Multi-Services signée avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles arrive prochainement à son terme.

La FDGDON nous propose de renouveler la convention pour une durée de 3 ans (2019-2020-2021). Cette convention propose :

La formation à la lutte contre les taupes (gratuite pour les habitants et le personnel communal)

La mise à disposition d'effaroucheur auprès des agriculteurs

Réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine

Conseils divers auprès des élus, employés communaux, secrétaires de mairies, habitants (lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (étourneaux, chenilles, frelons asiatiques,)

La participation annuelle s'élève à 96,95€.

Vu la convention proposée par la FDGDON pour une durée de 3 ans (2019 – 2020 – 2021),

Le Conseil Municipal décide :

D'accepter la convention Multi-services proposée par la FDGDON

Autorise Madame le Maire à signer la convention et à signer les mandats de règlement de la participation financière.

Pour = 11 Voix ; Contre = 2 Voix ; Abstention = 1 Voix

Convention ACAD - Portage de repas

Madame le maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juin 2018, la communauté de communes n'assure plus le portage des repas en liaison chaude aux bénéficiaires.

La convention signée le 20 avril 2018 arrive à terme le 31 décembre 2018. Il est nécessaire de renouveler la convention pour une durée de 6 mois, soit du 01 janvier 2019 au 30 juin 2019.

La commune s'engage à verser mensuellement à l'ACAD, le coût résiduel de 2,84€ par repas pour la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, décide :

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention mise en place jusqu'au 30/06/2019 avec l'ACAD pour le portage des repas en liaison chaude.

Accepte de reverser mensuellement à l'ACAD le coût résiduel de 2.84€/repas livré pour l'année 2019.

Pour = 12 Voix – Contre = 2 Voix – Abstention = 0 Voix

Reversement subvention du Département à l'association des 7 Calvaires

Les illuminations du calvaire de Guéhenno des 3, 4 et 5 août 2018, dans le cadre de la manifestation « Quand les calvaires s'illuminent », ont été organisées par l'association « Les 7 calvaires monumentaux de Bretagne » dont le siège est à Plougastel-Daoulas, dans le Finistère.

A ce titre, l'Association a sollicité une subvention de 4000 euros auprès du Conseil Départemental du Morbihan. Celui-ci n'a pas souhaité verser la subvention à une association domiciliée à l'extérieur du département du Morbihan. En conséquence, la subvention a été attribuée à la commune de Guéhenno.

Le coût des illuminations ayant été supporté par l'Association, il appartient à la Commune de Guéhenno de reverser à cette association le montant de la subvention, soit 4000 euros, destinée à couvrir une partie des frais d'organisation.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

Décide de reverser la subvention du Département, montant 4000€ à l'association des 7 Calvaires

Pour = 14 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

En 2018, 9 conseils municipaux se sont déroulés dont 3 avec le quorum à la première séance.

Infos communales

LES CADETS DE GUEHENNO

Date	Journée	Equipe A D3 poule G	Horaire match	Equipe B D4 poule G	Horaire match
03/02/2019	12	Guéhenno reçoit Moustoir'Ac	15h00	Guéhenno reçoit Monterblanc	13h00
24/02/2019	13	Guéhenno se déplace à Régigny	13h30	Guéhenno se déplace à Plaudren	13h30
03/03/2019	14	Guéhenno reçoit Pleugriffet	15h30	Guéhenno reçoit Bignan	13h30

CINÉ-DÉBAT A LA SALLE DU ROISSET



Dans le cadre des ateliers participatifs pour l'étude de redynamisation, nous vous proposons de venir échanger autour de ce film qui traite d'initiatives citoyennes en milieu rural pour sauvegarder emploi, paysages et population sur leurs territoires. En lien direct avec le sujet de l'étude, ce film est l'occasion d'échanger sur des questions comme quels projets collectifs en commune rurale, quels événements ou moments de convivialité, entreprendre au féminin, quel avenir pour l'agriculture, le commerce ou encore la jeunesse ... ?

AVIS AUX ASSOCIATIONS



Merci d'adresser vos demandes de subventions 2019 à la mairie avant :
le vendredi 1er mars 2019.

CÔTÉ CHIFFRES

Dernier recensement **806 habitants**
merci aux 2 agents recenseurs
Jacqueline Rouaud et Marilyne Bourgeois.

